

Piétistes du Pays d'Enhaut réfugiés en Erguel et dans le Pays de Neuchâtel aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **42 (1934)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-32658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Piétistes du Pays d'Enhaut réfugiés en Erguel et dans le Pays de Neuchâtel aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles.

On connaît le dogme de la prédestination institué par Calvin. Même à Genève, le calvinisme rigide et autoritaire fut souffert plutôt qu'accepté, par beaucoup. Dès la seconde moitié du XVII^{me} siècle, cette doctrine suscita de vaillants et distingués contradicteurs.

Cependant, l'orthodoxie dominait dans les Conseils et les Eglises des cantons évangéliques. Sollicités d'intervenir en faveur de l'autoritarisme menacé, les pouvoirs civils et ecclésiastiques adoptèrent la formule confessionnelle bien connue sous le nom de « Consensus ». Dans l'établissement de cette déclaration de foi, l'influence des théologiens de Genève et de Zurich fut prépondérante.

Les Conseils de Genève y adhérèrent non sans répugnance à la fin de l'année 1678. L'Eglise neuchâteloise n'accepta jamais le Consensus.

L'unité de doctrine pouvait paraître désirable après la Guerre de 30 ans (1618-1648), la Guerre des paysans (1641-1653), la défaite cuisante de protestants dans la première campagne de Vilmergen (1656) et en face des persécutions sans cesse plus violentes et plus brutales dont les Huguenots furent les victimes en France.

Mais il était pour le moins imprudent d'imposer l'unité religieuse avec une insistance tracassière, voire tyrannique, et de ployer les esprits sous une discipline de fer. Pareille violence faite à la conscience individuelle manqua son but. Le Consensus s'inspirait des maximes de l'absolutisme

ambient qui régnait alors surtout en France. Il fut d'un rigorisme absurde et pour beaucoup d'une dureté écrasante.

Par leurs persévérants efforts, les meilleurs esprits religieux de Genève et de Neuchâtel amenèrent l'abolition du Consensus en 1706. A Genève, ce furent surtout Louis Tronchin, Jean-Alphonse Turretini, Philippe Mestrezat et d'autres. Jean-Rodolphe Osterwald, le grand pasteur de Neuchâtel mande en 1700 à son ami Turretini : « Vous pouvez compter que nous serons fermes. » Cette noble figure de chrétien estimait certes la dogmatique, mais la piété sincère et agissante vaudra toujours mieux pour lui que l'observance des formules et l'asservissement des consciences. Osterwald ne sépare plus les œuvres de la foi. Il n'a aucune sympathie pour l'orthodoxie rigide ni même pour le piétisme mystique.

Mais Berne n'admit pas le néo-calvinisme que Tronchin et Turretini avaient fait triompher à Genève. En 1679, LL. EE. adhérèrent au Consensus. Comme précédemment déjà, elles ne cessent de prêter assistance aux partisans de l'orthodoxie qui recoururent un peu partout au bras séculier pour s'assurer la victoire.

Dans le Pays de Vaud, chacun dut se plier aux décisions sinon aux exigences des autorités bernoises dont la vigilance et les rigueurs ne se démentirent un instant. Elie Merlat, pasteur de Lausanne depuis 1680, puis professeur de théologie à l'Académie dès 1682, ne fut-il pas accusé par son collègue Sterki d'enseigner diverses erreurs en matière de religion, puis destitué ?

L'esprit sectaire éclata désormais. Il y eut des orthodoxes extrémistes et des orthodoxes tolérants résolument adversaires d'un rigorisme qui tuait l'esprit au profit de la lettre.

L'empire que LL. EE. de Berne entendaient exercer sur

les consciences religieuses froissa beaucoup de patriotes vaudois qui se tournèrent vers le piétisme.

Les doctrines quiétistes de M^{me} de Guyon (1648-1717), qui séduisirent Fénelon, répondaient aux aspirations religieuses de tout un peuple de croyants humbles et fervents.

Les piétistes vaudois furent des quiétistes protestants, c'est-à-dire agissants. A la rigidité dogmatique, à l'application mécanique des règles ecclésiastiques, le piétisme oppose la religion du sentiment. Chez les Vaudois, cette religion personnelle est fortement teintée d'un sentiment patriotique mal contenu. Ils souffraient de la dépendance de la patrie vaudoise. Telles sont les convictions religieuses et patriotiques d'un major Davel.

Le piétisme vaudois fut un mélange d'idées religieuses, politiques et sociales. Ces chrétiens patriotes portaient en eux les germes de l'avenir religieux du Pays de Vaud. Ils furent les pionniers de la liberté religieuse, dont Alexandre Vinet et Charles Secrétan seront plus tard les admirables prophètes au souffle si puissant.

LL. EE. de Berne le sentaient bien. Aussi leur lutte contre les piétistes ne connut-elle ni trêve ni repos. Ces derniers furent molestés et traqués presque avec la même rigueur que les anabaptistes, auxquels ils s'apparentaient d'ailleurs sur plus d'un point.

Même à la veille de la seconde campagne de Vilmergen (1712) où le major Davel se distingua, LL. EE. ne se lassèrent de sévir contre le piétisme, qui avait des adeptes dans le Pays de Vaud non seulement, mais encore dans le Pays de Neuchâtel et le Jura bernois actuel. Le 14 juillet 1712, le Maître-Bourgeois de la Neuveville sur le lac de Biemme, produisit au Conseil une lettre de LL. EE. « demandant que les imprimés que le Sr Jean-Pierre Marolf doit avoir d'un livre qui autorise le piétisme, soient supprimés

et les caractères défaits, et que l'on prenne information de celui qui l'a traduit d'allemand en français et à quels frais il l'a imprimé. Sur quoi il a été décidé que le Sr Marolf déclarera par serment tout ce qu'il en peut savoir. »

Malgré l'ascendant que Berne y exerçait, dans l'ancien Evêché de Bâle et la Principauté de Neuchâtel on était plus tolérant. Déjà des anabaptistes fort nombreux avaient trouvé un refuge dans le Val de St-Imier, la vallée de Tavannes et de Moutier, à Tramelan, au Val-de-Ruz et même dans le Vignoble et la Béroche neuchâteloise.

Des piétistes vaudois s'y réfugièrent à leur tour. Dès les années 1670 l'on voit apparaître en Erguel des membres des familles Bride, Duperret et Ramel de Château-d'Oex et Cottier, Jaquillard, Martin, Rosset, Rossier et Saugy de Rougemont ; des Henchoz de Rossinière.

En 1710, David Bride de Château-d'Oex afferme « une terre gisante sur la Montagne de l'envers de St-Imier.

Dès l'année 1670, Antoine Cottier est mentionné comme fermier dans le Haut-Erguel (Renan). En 1710 et 1712 ses fils Pierre et Rodolphe apparaissent comme fermiers aux Pontins, au pied de Chasseral, col qui relie le Val de St-Imier et le Val-de-Ruz. L'épouse de Rodolphe Cottier est Esther Rosset également originaire de Rougemont. En 1718, Jean-Pierre Frutchet (Frutschi) de Gessenay, fermier à Douanne sur le lac de Biemme, époux de Susanne Rosset, vend à Rodolphe Cottier son beau-frère, « fruitier sur la Montagne de St-Imier, la part qui était parvenue à la dite Susanne Rousset d'une mettance et pâturage située dans le lieu de Rougemont, et qui est indivis avec Abraham et Antoine Rousset leurs frères et beaux-frères »

David fils de feu Cottier, habitant St-Imier, époux de Susanne-Marie Aubert, est mentionné entre 1755 et 1770, dans le Haut-Erguel. En 1770, il est horloger.

L'an 1681, Abram Duperret de Rougemont fait un héritage à Sonvilier. Le 12 octobre 1712, Joseph Duperret, de Rougemont, habitant Schalemborg en Alsace, est témoin à l'occasion d'un acte notarié à St-Imier. A l'exemple des anabaptistes nombreux qui les précédèrent, des piétistes vaudois s'établirent aussi en Alsace. Après les ravages de la Guerre de 30 ans et l'exode provoqué par l'annexion française en 1678, leur expérience comme laboureurs et comme éleveurs y fut fort appréciée.

Le 16 janvier 1713, Abram Marchand, tailleur à Sonvilier, afferme pour six ans à Louis Jaquillard de Rougemont, sa métairie située sur la Montagne de l'envers de Sonvilier. La caution de Jaquillard est Jean-Pierre Fruchet, fils de Pierre Fruchet précité, dont Jaquillard est le neveu.

A la date du 12 novembre 1675, foire de la St-Martin à St-Imier, Abram Martin, de Rougemont, reconnaît devoir à Abram Jeanperrin de Tramelan-Dessus trois écus « pour reste du paiement d'un cheval payable à la prochaine foire de Fontaine au Val-de-Ruz ».

Abraham Ramel, de Rougemont, est mentionné en 1735 à Sonvilier. L'an 1760, Moïse Ramel, de Château-d'Oex, afferme « les deux biens-fonds et métairies qui sont jointes ensemble situées sur la Montagne de l'envers des Convers, Commune de Renan, appartenant à Jacob Courvoisier, serrurier à Sonvilier. En 1784, Ramel était encore fermier des mêmes bien-fonds. Abraham Ramel était le père de Moïse, et ce dernier a un frère : Abram-Louis Ramel.

Les années 1750-1770 marquèrent l'époque où l'industrie horlogère s'implanta fortement en Erguel comme dans les Montagnes neuchâtelaises. Les propriétaires, horlogers et artisans du pays, abandonnent l'agriculture et l'élevage

pour embrasser l'industrie et le commerce. Un peu partout, ils engagent des fermiers, qui seront soit des anabaptistes bernois, soit des piétistes vaudois.

Le 8 février 1675, à Renan, « Honorable Pierre Rosset, de Rougemont donne « charge et plein pouvoir à Honorable Adam Saugy, de Rougemont », pour récupérer l'argent que lui doit Henri Gartmann, serrurier à Bienne.

En 1703, Antoine Rosset est « vacher de la vacherie de Savagnier (village du Val-de-Ruz) à Chasseral. Le 16 décembre 1706, le notaire et maire de St-Imier, Jean-François Beynon, lieutenant-baillival de l'Erguel, afferme à Antoine Rosset et Rodolphe Cottier, de Rougemont, sous le cautionnement d'Antoine Rosset leur père et beau-père, la place de terre et métairie appartenant au Sr Maire, gisant sur la Montagne de l'envers de St-Imier et appelée la Meuvelette ».

En 1725, Abraham « Rousset fruitier de Rougemont », est fermier aux Convers près de La Chaux-de-Fonds. Il décéda vers 1739. C'est le frère d'Antoine Rosset et il a lui-même deux fils : Antoine et Jean Rosset aux Convers.

A la date du 25 août 1716 est dressé, à St-Imier, l'inventaire des biens de feu David Rossier « fruitier de Rougemont ». Sa veuve est Susanne née Courvoisier, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Son fils Jean Rossier est mentionné entre 1752 et 1763 comme « fruitier de Rougemont », demeurant sur la Montagne du Droit de Sonvilier. En 1761, Rossier avait un fils Jean âgé de 17 ans, qui fut mis en apprentissage, pour cinq ans, chez son oncle François Calame, marchand-horloger à Renan, dont la sœur Marie-Madeleine née Calame, est l'épouse de Jean Rossier père.

Le 14 septembre 1675, Adam Saugy, de Rougemont, s'engage comme caution d'Henry Camper, de Gessenay, empreunteur principal. L'un et l'autre « s'obligent pour eux

et leurs hoirs pour le présent et l'advenir à Noble et Généreuse Dame Susanne de Vattevil, Dame Châtelaine d'Erguel, présente, pour prest ».

Jacob Verte « fruitier de Rougemont » est mentionné le 6 octobre 1735 en compagnie d'Abram Ramel, également « fruitier de Rougemont », à l'occasion de ventes aux enchères publiques aux Convers.

Quelques familles venues directement de Château-d'Oex et de Rougemont s'établirent dans le Haut-Jura neuchâtelois, nous voulons dire au Locle et à La Brévine, vers la fin du XVII^{me} et au début du XVIII^{me} siècle. D'autres branches de ces mêmes familles vinrent habiter les Montagnes neuchâteloises après avoir résidé d'abord en Erguel (val de St-Imier).

Le 14 avril 1677, Claude Rosset de Rougemont fit baptiser au Temple du Locle sa fille Anne Rosset.

Le 25 décembre 1687, Jean-Samuel fils de Pierre Mouche de Rougemont fait baptiser sa fille Anne-Marie. Le 16 avril de la même année, Jean-Samuel Mouche épousa Marie, fille de Daniel Sandoz dit Gendre du Locle.

Jeanne-Marie Des Plans est baptisée au Locle le 6 novembre 1717. C'est la fille d'Antoine Des Plans de Rougemont et de Susanne Walter. Le parrain est Antoine Rossier de Rougemont.

Le 4 mars 1725 on baptisa au Locle Daniel Loup, fils d'Adam Loup de Rougemont.

David Turian de Château-d'Oex baptisa le 3 février 1726 un fils homonyme au Locle. Le 20 juin 1721, Turian avait épousé au Locle Jeanne-Marie Perrin de Noiraigue.

Jacob Gonseth de Rougemont au Locle fait baptiser son fils Abram le 4 septembre 1729.

Le 30 janvier 1735, toujours au Locle, on baptise une fille de Moïse Desquartiers de Château-d'Oex.

Des Cottier venus d'Erguel s'établirent au Locle et à La Brévine. Le 11 août 1774, Antoine-Rodolphe Cottier fils de feu le Sr Rodolphe Cottier, vivant Châtelain de Rougemont, épouse au Locle Susanne-Marie Chédel, fille d'Abram Chédel du Petit Bayard (Val de Travers), notaire et justicier. Encore la même année, les époux Cottier font baptiser au Locle leur fille Rose-Augustine Cottier. A La Brévine, le recensement de 1790, mentionne la veuve d'Antoine-Rodolphe Cottier, de Rougemont, qui n'est autre que l'épouse née Chédel mentionnée ci-dessus.

Les Duperret, les Ramel, les Rosat, les Yersin, tous de Château-d'Oex et de Rougemont, et tous « grangers », c'est-à-dire fermiers, les avaient précédés de longtemps à La Brévine, où les Duperret apparaissent vers 1712. Cette famille prolifique, alliée aux Dumont de La Brévine, s'implanta fortement dans le Haut-Jura neuchâtelois. Déjà en 1765, le plupart de ses membres ont embrassé l'horlogerie ou la dentellerie. Encore en 1812, certain Charles Duperret est faiseur d'outils d'horlogerie à La Brévine.

Vers 1773, Pierre Favre, de Château-d'Oex, faiseur de pipes, vint rejoindre à La Brévine ses compatriotes vaudois. Il y fut précédé de quelques années par la famille Henchoz de Rossinière, dont les branches s'établiront à La Sagne et au Locle. Les descendants de ces fermiers deviendront eux aussi des horlogers fort habiles et estimés.

Déjà le 18 octobre 1668, Pierre Henchoz, de Château-d'Oex, faisait baptiser à Neuchâtel-Ville un fils Frédéric dont les parrains sont Noble François Barillier, le Sr Frédéric Rougemont et Guillaume Depierre.

Le 21 janvier 1776 fut baptisé au Locle Charles-Frédéric, fils de David-François Henchoz « de Rossinière, baillage de Rougemont » et de Marie-Esabeau, fille de Moïse Perret-Gentil du Locle.

Les Isod, de Château-d'Oex, s'établirent à La Brévine vers 1760 ; ce sont des laboureurs et faiseurs de pipes ; les Loup, originaires de Rougemont, les suivirent de près, de même les Lude de Château-d'Oex. En 1790, ces trois familles bien vaudoises avaient encore des représentants à La Brévine, communauté dispersée que l'on est convenu d'appeler la Sibérie neuchâteloise. Cependant, la région a son charme en hiver comme en été. Au XVIII^{me} siècle, une source minérale découverte en 1654 y attira des étrangers, ce qui permit aux artisans d'origine vaudoise, les pipiers, par exemple, de vendre leurs produits.

Les Rosat, de Château-d'Oex, venus à La Brévine vers 1710, comme fermiers essaimèrent dans les Montagnes neuchâteloises. Les uns s'établirent au Locle, d'autres à La Sagne. Le 10 décembre 1763, Jean, fils de feu le Sr Pierre Rosat, vivant justicier de Château-d'Oex « habitant rière Le Locle », épouse Marguerite fille de feu Jacob Matthey de l'Endroit du Locle. Le 27 juillet 1764, les époux Rosat font baptiser Abram-Louis Rosat leur fils. Le parrain est Moïse Rosat, frère du père de l'enfant.

Ce Moïse Rosat, fils de feu « le sieur conseiller et justicier Pierre Rosat de Château-d'Oex épousa le 22 septembre 1764 au Locle, Judith-Ester, fille de feu Abram Othenin-Girard du dit lieu. Le 12 mai 1765, le couple fait baptiser son fils Pierre-Frédéric. Des descendants de ces souches existent encore aujourd'hui au Locle. Les Rosat du Locle comme ceux de La Brévine se consacrèrent très tôt à la pendulerie neuchâteloise, dans laquelle ils furent fort habiles. La famille Rosat a donné au Locle des chronométriers (régleurs de précision) réputés.

A La Sagne, le recensement des étrangers de 1790 mentionne « Moïse Rozat de Château-d'Oex, laboureur, dans ce pays dès environ vingt ans, avec sa femme, deux fils et

deux filles ». Il ne paraît pas qu'il soit identique avec Moïse Rosat que nous avons rencontré au Locle.

D'Erguel, des Rossier émigrèrent dans les Montagnes neuchâtelaises, pour le dire exactement au Locle et aux Ponts-de-Martel. Dans ce dernier village, Jean, fils de Jean Rossier, mentionné vers 1740 aux Convers, fut dans les années 1770 un termineur de montres qui occupa de nombreux horlogers à domicile.

Les Saugy s'établirent de même à La Sagne et aux Ponts pour y exercer la profession d'horloger. En ce dernier lieu, Frédéric Saugy, horloger, est encore établi en 1812. D'autres Saugy résidèrent au Locle, où Jean Saugy de Rougemont et son épouse Madeleine née Duperret, font baptiser leur fille Marie-Marguerite le 19 septembre 1765. Le parrain est Jean Rossier de Château-d'Oex.

Les Yersin, de Château-d'Oex, apparaissent à La Brévine à peu près à la même époque que les Ramel et les Rosat (1710-1712) ; ce fut d'abord une famille de « grangers » (fermiers), puis de penduliers habiles, tandis que les Ramel sont mentionnés comme faiseurs de boîtes de montres. David-Louis Yersin, né en 1755, est encore pendulier à La Brévine, en 1790. A une branche établie à Fleurier se rattache Abram Yersin, mentionné en 1759 comme horloger pendulier. Vers la fin du XVII^{me} siècle, des membres de la famille Loup, de Rougemont, s'établirent également à Fleurier.

Marius FALLET, La Chaux-de-Fonds.
